

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#)[Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-58](#)[Item](#)[Marie Moret à Émile Terquem, 20 octobre 1897](#)

Marie Moret à Émile Terquem, 20 octobre 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation1 p. (440v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamillistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Émile Terquem, 20 octobre 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46894>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Terquem, Émile \(1845-1909\)](#)

Lieu de destination31 bis, boulevard Haussmann, Paris

Description

RésuméRéponse à la lettre de Terquem du 19 octobre 1897 relative du journal *Le Devoir* : Marie Moret précise qu'elle doit avoir un motif particulier pour accorder un service gratuit de son journal, et que l'abonnement annuel est de 11 F « pour l'Union postale » ou, pour les « maisons intermédiaires », de 10 F.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées [Union postale](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 03/04/2024

Gaize Epilobée
10 octobre 1888

Monsieur L. Leroux.

En réponse à votre lettre
de hier, j'ai l'honneur de
vous informer que, bien que
mon journal Le Dérivé
de l'Épilobée sur tout en
services gratuits, il faut
que j'ai des motifs pour
le donner ainsi et des
motifs en accord avec le
but de ma publication.

Le prix d'un abon-
nement annuel est de
onze francs pour

l'Union postale.

Agitez je vous prie
Monsieur, mes civilités
parfaites.

Le J. B. A. Gouin.

P.S. Dans le cas d'une
Naiou intermédiaire,
nous laissons un franc
à la Vite Naiou; ce qui
remet à six francs
l'abonnement annuel
pour l'Union postale.